

L'insuffisance des organisations internationales

Source: CVCE. European Navigator. Etienne Deschamps.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/l_insuffisance_des_organisations_internationales-fr-5b7bc1f6-1b42-4dbe-94a0-a431cefd45be.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



L'insuffisance des organisations internationales

Favorable à une intégration continentale poussée, le gouvernement français ne se satisfait pas des organisations européennes actives en 1950, à savoir le Conseil de l'Europe et l'Organisation européenne de coopération économique (OECE). En effet, malgré les efforts inlassables de nombreux mouvements européistes pour instaurer une véritable autorité supranationale, ces institutions internationales ne dépassent guère le niveau de la coopération intergouvernementale.

Doté de compétences vagues dans presque tous les domaines de l'activité publique, le Conseil de l'Europe déçoit rapidement les militants européens qui y avaient pourtant placé tous leurs espoirs. L'Assemblée consultative de Strasbourg s'avère vite être somme toute une tribune parlementaire, une enceinte de dialogue pour d'éminents délégués nationaux déliés de toute obligation électorale. Certes elle aborde et lance beaucoup de projets mais elle ne parvient guère à les imposer aux gouvernements qui, à travers le Comité des ministres, conservent de facto tous les pouvoirs de décision. Exclu des problèmes véritablement économiques et politiques et des questions de défense, le Conseil de l'Europe s'affirme donc surtout sur les terrains de la politique sociale, sanitaire et culturelle.

Mise en place en avril 1948, l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) est une organisation intergouvernementale soumise à la règle de l'unanimité pour chacune des décisions à prendre au sein du Conseil composé de représentants de tous les États membres. L'OECE doit assurer la mise en œuvre du Plan Marshall grâce auquel les États-Unis offrent à tous les pays européens une aide massive pour la reconstruction de leur économie à condition toutefois qu'ils dressent un inventaire précis de leurs ressources et fixent ensemble un ambitieux programme de relèvement. Pour répondre à la proposition américaine, seize pays d'Europe occidentale - la RFA et le territoire de Trieste devenant membres dès 1949 - se mettent d'accord pour la répartition de l'aide Marshall sans pour autant parvenir à mettre efficacement en œuvre un programme commun d'investissements et de reconstruction des économies nationales qui restent finalement très cloisonnées. L'OECE se borne d'ailleurs à formuler des directives très générales sans jamais aboutir à une véritable intégration des marchés en Europe. Elle déçoit donc les partisans de l'unité organique de l'Europe. L'OECE contribue néanmoins à la libération multilatérale des échanges de marchandises intraeuropéens et à une stabilisation monétaire via l'instauration, de 1950 à 1958, d'une Union européenne des paiements (UEP) tout en favorisant la modernisation de l'appareil de production.

En 1947, le Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) institue lui aussi une Commission économique pour l'Europe (ECE – Economic Commission for Europe) chargée de développer la coopération économique en Europe. Premier organe régional de l'ONU, à laquelle appartiennent tous les pays européens, les États-Unis et l'Union soviétique, cette commission rassemble une série d'organisations créées dès 1945 par les gouvernements européens : Organisation européenne du charbon, Organisation européenne des transports terrestres et Commission économique d'urgence pour l'Europe. Mais l'action de l'ECE se trouve rapidement paralysée par la Guerre froide. Excepté quelques initiatives concernant la distribution du charbon et les échanges de matériel ferroviaire, son action reste relativement réduite et confidentielle.